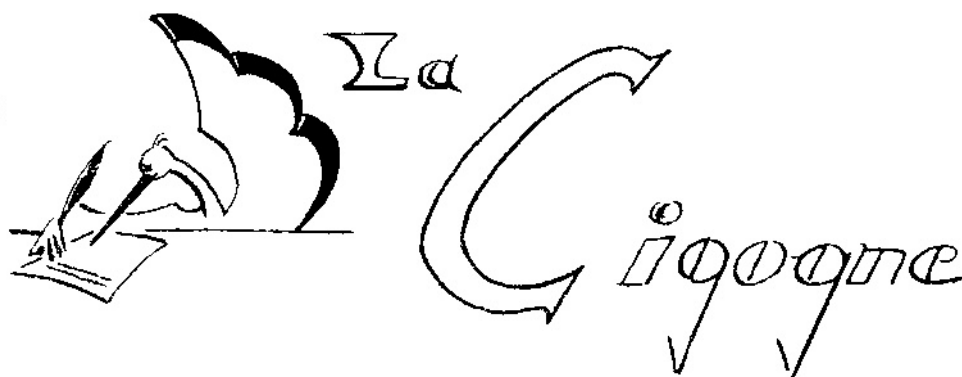




N°8 2019

L'histoire de la "géographie revisitée" revisitée par la CGT

Il n'est rien de dire que le Macron a été élu sur un programme bien plus creux que ce que l'on pouvait imaginer. Plus le mandat se déroule, plus on voit que le « grand stratège » navigue à vue et plus cela laisse la place à des margoulins de type Darmanin. Beaucoup d'ambitions donc, sans toutefois disposer des moyens de les réaliser, pour ce type de personnage malfaisant, toute trahison ou opportunité sera la bonne.

Le Nouveau Réseau de Proximité en est une des résultantes. Et on se demande aujourd'hui encore comment nos directeurs peuvent faire croire que cette « réforme » est destinée au bien de tous les agents ?

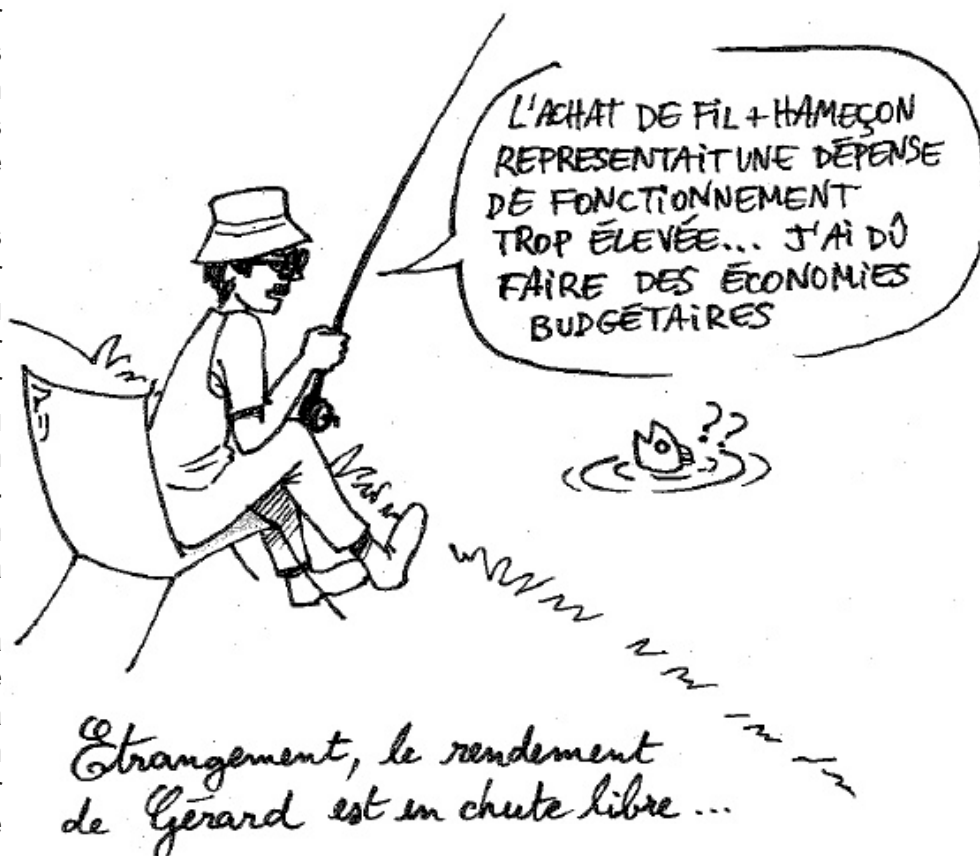
Comment cela peut-il passer autrement que par coups d'abondements en promotions, de régimes indemnitaires spéciaux ou de primes ?

À cet égard, la prose du mois d'août de notre directeur général est un modèle du genre : contradiction sur contradiction, inexactitude sur inexactitude, c'était un peu comme un éléphant dans un magasin de porcelaine. Était-ce bien l'effet recherché ? En tout cas, le résultat a consterné plus d'un agent.

Pour la petite histoire, la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) a commencé en 2007 en France, puis a été suivie par la MAP (Modernisation de

l'Action Publique). Donc, depuis ces années, nous subissons tous les assauts des plus libéraux in fine. Puisque tous les pays dits modernes s'en étaient déjà dotés depuis les années 1990 et que notre pays se devait de rattraper le temps perdu. Nous sommes donc dans le collimateur depuis de nombreuses années de certains détracteurs de la fonction publique parce qu'elle bloque l'accès à quelques juteux marchés que l'on lui envie, au nom du libre échange !

Et du libre échange, puisqu'il ne s'agit que de cela, on en fait ce que l'on veut par définition...



Ainsi le Nouveau Réseau de Proximité commence par une belle imposture en déclarant ouvrir plus de sites, en ne donnant pas de détail sur la composition des équipes qui accueilleront l'utilisateur tout en supprimant et comprimant les autres structures sur quelques sites sciemment choisis. Le tout est décliné en dégainant « travail à distance » et « sans mobilité forcée ». Que penser de la concertation ? Encore une fois, la CGT Finances Publiques se veut très tranchée sur le sujet. Ce projet doit être retiré, car il n'est pas viable et donne la main à ceux qui d'un revers de main voudraient balayer purement et simplement les fonctions régaliennes. La gestion RH du projet est plus que périlleuse et nous le savons tous, certains devront accepter des conditions jugées inacceptables. La direction qui paraît magnanime sur les primes et les indemnités aura certainement à opérer à des choix et seuls certains y trouveront leur compte ; on vous

laisse seul juge de la poignée d'heureux élus ! Alors à quoi bon tant de décalages entre la concertation et la finalisation du projet ? On n'en est plus à une contradiction près. Ainsi y a-t-il une campagne du « boulot à vélo » à la DRFiP tandis que dans le même temps, on projette d'envoyer des agents dans des camping-cars aux quatre coins du département. Ou on projette de transférer le foncier sur un site ne comportant pas une seule capacité d'archive, alors même que le fondement du Cadastre est opposable au tiers et permet de consulter la documentation en cas de litige.

Les groupes de travail ou autres réunions informelles n'apportent guère plus de grain à moudre. La feuille de route comporte tout au plus un pseudo-calendrier. Sinon rien à exposer sur le déroulement concret des missions et des règles RH qui vont avec.

Nous vous le disions en préambule : tout est creux !

Mobilisation générale et manifestation historique à la DRFiP 67 le 16 septembre

« Quand les libéraux sont venus chercher les agents des trésoreries, je n'ai rien dit, je ne travaillais pas en trésorerie.

Quand ils ont supprimé la mission cadastrale, je n'ai rien dit, je n'étais pas cadastré.

Quand ils sont venus chercher les collègues des centres de contacts, je n'ai rien dit, je n'exerçais pas en centre de contact.

Quand ils sont venus me chercher, il ne restait plus personne pour protester. »

Avec un taux de grève dépassant les 52 % et une manifestation historique dans les rues de Strasbourg, les agents de la DGFIP du Bas-Rhin ont clairement fait savoir à la Direction que son projet départemental mal nommé « Nouveau Réseau de Proximité » ne passait pas.

Entre temps est sortie la version n°2 de ce projet (voir notre « info sur le NRPv2 » sur notre site – <http://www.dgfip.cgt.fr/67/>)

Pour la CGT, il s'agit toujours d'un projet destructeur du service public et des missions de la DGFIP ! Ce second projet, même s'il revient sur la suppression de quelques sites DGFIP ne satisfait toujours pas la majorité des agents DGFIP du département ! Ne nous contentons

pas des miettes que la Direction veut bien nous jeter du haut de la table des « négociations ».

Nous conseillons donc à nos collègues de faire entendre leur mécontentement lors du passage programmé de la Direction locale dans les services.

Car, il ne s'agit là que de la première phase d'un vaste projet de démantèlement de la DGFIP.

Au vu des réformes en cours, ce sera l'ensemble des agents de la DRFiP qui sera impacté (prime au mérite, casse du statut du fonctionnaire, management à la hache...). D'autres départements ont d'ores et déjà reconduit la grève et entrepris différentes actions.

Après le succès de notre mouvement de grève du 16 septembre, il faut maintenir le rapport de force que nous avons créé ensemble.

La prochaine journée d'action intersyndicale serait prévue le jeudi 14 novembre !

Alors, toutes et tous ensemble, il faut encore se mobiliser. Après, il sera trop tard.

RIFSEEP ou le retour de la prime au mérite

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) remplacera notre régime indemnitaire DGFIP actuel (IMT, IAT et IFTS, Prime de rendement et Allocation Complémentaire de Fonction) à compter du 1er janvier 2020 sauf nouveau report. Notre fiche de paye comportera alors deux indemnités. Pour bien comprendre le mécanisme, voici un petit topo pour s'y retrouver :

Une indemnité principale mensuelle, de « fonctions, de sujétions et d'expertise » (IFSE) :

Celle-ci prend en compte plusieurs critères tels que, « les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception », mais aussi « la technicité, l'expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions », ou encore « les sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel », qui détermineront des groupes de fonction. Elle remplacera la prime de rendement, l'indemnité d'administration et technique (IAE), l'indemnité forfaitaire pour travaux (IFT), les primes de fonctions informatiques et les allocations complémentaires de fonction (ACF). L'IFSE sera :

- Fixée par groupes de fonction, à l'intérieur desquels seront créés 5 paliers allant de « débutant » à « expert » dont le franchissement se traduit à chaque fois par une augmentation de l'IFSE ;

- Attribuée individuellement et variable tous les 4 ans pour les agents restant sur leur poste (sauf avis contraire du chef de service qui peut bloquer le passage d'un palier à l'autre) et plus rapide pour ceux qui changeraient d'affectation. Pour la CGT, l'IFSE est l'intégration du critère de la mobilité dans la rémunération des agents : sous-entendu il faut accepter les réformes de structure et de voir son régime indemnitaire augmenter plus lentement, sinon stagner.

Un complément indemnitaire annuel (CIA), ce complément devra « tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de



servir » et sera fondé sur l'entretien professionnel et l'appréciation de la valeur professionnelle. Son versement est facultatif et sera complètement lié aux enveloppes budgétaires catégorielles de chaque ministère. Son attribution sera :

- Liée aux résultats, à l'implication dans les projets de l'administration, à la capacité à s'adapter aux exigences du poste ;

- Limitée à un % du régime indemnitaire global (le RIFSEEP) fixé par catégorie à 15% pour les A, 12% pour les B et 10% pour les C ;

- Entièrement modulable, de 0 à 100% d'un barème maximal fixé pour chaque groupe de fonction, et n'aura pas vocation à être reconduit systématiquement chaque année.

Pour la CGT, le CIA est l'arbitraire le plus total dans la rémunération puisqu'il permet la mise en concurrence des personnels et la casse des collectifs de travail, et pire entérine la remise en cause de la garantie de maintien de la rémunération d'une année sur l'autre. C'est donc la part de prime « à la tête du client » et au bon vouloir du notateur.

De plus, l'article 6 de la loi instaurant la RIFSEEP ne garantira notre indemnitaire que si nous ne changeons pas de mission. Et avec les restructurations prévues jusqu'en 2022, nous serons forcément amenés à changer de poste ou de service.

Ainsi, pour un inspecteur ayant un traitement mensuel de 3 000 €, la part variable sera de 800 €.

Pour un contrôleur ayant un traitement mensuel de 1 950 €, la part variable sera de 600 €.

Enfin, pour un agent ayant un traitement mensuel de 1 450 €, la part variable sera de 300 €.

Le RIFSEEP est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques. C'est donc un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations.

Boris va bien

Mais qui est donc Boris, vous demandez-vous ? Il faut savoir que le ministère de l'Action et des Comptes Publics possède une mascotte officielle depuis 2018, date de son adoption à la SPA.

Chat alors ! Oui, car c'est bien d'un chat dont il s'agit et dont l'état de santé alimentait récemment le compte Twitter de notre ministre de tutelle.

Il est à espérer que les agent(e)s concerné(e)s par les suppressions de sites, devant parfois déménager et refaire leur vie à plusieurs dizaines de kilomètres, sauront avoir une oreille compatissante pour l'opération dont Boris sort indemne, contrairement à nos services.



La CGT Finances Publiques refuse toute forme de modulation des régimes indemnitaires et de la rémunération liée au « prétendu » mérite. Elle revendique, entre autres, l'intégration des régimes indemnitaires ayant le caractère de complément salarial dans le traitement brut, la prise en compte pour la retraite des autres primes non intégrables, par un complément de pension, ainsi que l'octroi de points d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat et, au niveau Fonction publique, une revalorisation conséquente de la valeur du point d'indice.

PAS ... si bien que ça

On pouvait s'y attendre, c'est en train d'arriver. Le prélèvement à la source, dont on nous a tant vanté les mérites, commence à créer les premières tensions vis-à-vis des usagers.

Combien de personnes de bonne foi et voyant arriver un avis d'impôt à zéro, année blanche oblige, se demandent quand leur seront remboursés les montants dont ils sont prélevés tous les mois ?

D'autres devant tout de même payer un impôt se demandent quant à eux pourquoi les montants prélevés cette année n'apparaissent pas. Ceci n'est malheureusement que le début, le pire étant sans doute à venir en 2020 lorsque, dans un ouf de soulagement et pensant en avoir terminé avec l'année de « transition », certains usagers devront payer dans le même temps le solde de l'impôt en septembre et continuer d'être prélevés tous les mois.

Et comme à chaque fois, ce sont les agents qui devront faire face ... s'il en reste.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au CFP du Neudorf, 10 Rue Simonis, 67100 Strasbourg

Tél : 03.90.41.20.07 ou

cgt.dr67@dgfip.finances.gouv.fr